

## RÉSUMÉ DE LA QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA CLD POUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION: 18-20 OCTOBRE 2016

La quinzième session du Comité chargé de l'examen de l'application de la Convention (CEAC 15) des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) s'est déroulée à Nairobi, Kenya, du 18 au 20 octobre 2016. Près de 350 participants ont assisté à la réunion intersessions spéciale, qui s'est tenue pour examiner les éléments devant constituer une stratégie de suivi visant à guider la mise en œuvre de la Convention, lorsque l'actuel plan stratégique décennal pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention (la stratégie) se terminera en 2018, ainsi que le cadre de suivi et de communication qui s'y rapporte.

A un rapport préliminaire présenté par le Groupe de travail intergouvernemental sur un futur cadre stratégique pour la Convention, contenant une nouvelle stratégie pour la période 2018-2030, les délégués ont apporté des contributions visant à faire coïncider et à encourager l'alignement de ce dernier avec l'Agenda 2030 sur le développement durable. Les discussions ont mis en exergue, entre autres éléments de la proposition de stratégie: les objectifs stratégiques et les impacts attendus; le cadre de la mise en œuvre, y compris le financement de la stratégie; les rôles des organes subsidiaires de la Convention (le CEAC et le CST (Comité de la science et de la technologie)), ainsi que ceux du Secrétariat de la CLD et du Mécanisme mondial; et les dispositions relatives au suivi, à la communication et à l'évaluation.

La session a également tenu deux séances de dialogue interactif., la première, consacrée à un échange d'expériences tirées de l'exercice des communications nationales volontaires couvrant la période biennale 2014-2015, et la deuxième, à l'examen des progrès accomplis dans l'élaboration des objectifs nationaux permettant de mesurer l'état d'avancement vers la neutralité en matière de dégradation des sols, à laquelle l'Agenda 2030 appelle tous les pays à œuvrer en vue de sa concrétisation d'ici 2030, et que la Conférence des Parties de la CLD a reconnu comme pouvant constituer un véhicule solide pour la conduite de la mise en application de la Convention.

A la fin de la session, les délégués ont adopté le rapport de la CEAC 15, contenant leurs recommandations sur ces sujets. Les recommandations seront transmises, pour examen, à la treizième session de la Conférence des Parties (COP 13), prévue à Ordos, en Chine, en septembre 2017.

## BREF HISTORIQUE DE LA CCD ET DU CEAC

La CLD est la pièce maîtresse des efforts fournis par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides. La Convention a été adoptée le 17 juin 1994, et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Elle compte aujourd'hui 195 parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification, ainsi que l'importance de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). L'élément central de la CLD est l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, par les gouvernements nationaux, en collaboration avec les institutions des Nations Unies, les donateurs, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG).

**NÉGOCIATION DE LA CONVENTION:** En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté la résolution 47/188 appelant à la création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CIND). Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre annexes d'application régionale pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée du nord.

## DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCD et du CEAC .....	1
Compte-rendu de la CEAC 15 .....	3
Les expériences dans la mise en œuvre .....	4
Mise en œuvre future de la Convention .....	8
Examen des bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention .....	12
La séance de clôture .....	12
Brève analyse de la CEAC 15 .....	13
Réunions à venir .....	14
Lexique .....	15

**Les CdP 1 à 12:** La Conférence des parties (CdP) s'est réunie chaque année, durant la période 1997 - 2001. Au cours de ces réunions, les délégués ont, entre autres, sélectionné Bonn, Allemagne, comme lieu de résidence pour le Secrétariat de la CLD, et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme l'institution devant administrer le Mécanisme mondial de la Convention (MM), qui travaille avec les pays sur des stratégies de financement pour la gestion durable des terres (GDT); ont approuvé un protocole d'accord (MoU) concernant le MM; ont mis en place un groupe de travail spécial chargé de l'examen et de l'analyse des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux; ont adopté une cinquième annexe régionale pour l'Europe centrale et orientale; ont créé le Comité chargé de l'examen de la mise en application de la Convention (CEAC); et ont soutenu une proposition du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de désigner la dégradation des terres comme un autre domaine d'intervention pour le financement.

La CdP 6 s'est tenue en 2003, à La Havane, Cuba. Les délégués y ont, entre autres, désigné le FEM comme mécanisme financier de la Convention, décidé qu'un examen complet des activités du Secrétariat serait entrepris par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI), et demandé au Secrétariat de faciliter une étude de faisabilité chiffrée sur tous les aspects de la coordination régionale. La CdP 7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, en 2005. Les délégués y ont examiné la mise en œuvre de la Convention et élaboré un protocole d'accord entre la CLD et le FEM. Un groupe de travail intergouvernemental intersessions a été créé pour examiner le rapport du CCI et élaborer un projet de plan stratégique décennal.

La CdP 8 s'est réunie à Madrid, Espagne, en 2007, et a, notamment, adopté une décision concernant la Stratégie. Les délégués devaient également demander au CCI de procéder à une évaluation du Mécanisme mondial pour présentation à la CdP 9. Cependant, les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur les programme et budget, et une session extraordinaire de la CdP s'est tenue au siège de l'ONU, à New York, le 26 novembre 2007, pour conclure cet article.

La CdP 9 s'est réunie à Buenos Aires, en Argentine, en 2009. Les délégués y ont mis l'accent sur un certain nombre d'éléments demandés par la Stratégie et ont adopté 36 décisions portant sur des sujets tels que: les plans de travail quadriennaux et les programmes de travail biennaux du CRIC, du CST, du MM et du Secrétariat; l'évaluation du MM par le CCI; le mandat du CRIC; les modalités de fonctionnement des mécanismes de coordination régionale; la stratégie de communication; et les programme et budget.

La CdP 10 a eu lieu en 2011, dans la ville de Changwon, en République de Corée. Les délégués y ont adopté 40 décisions portant, entre autres, sur la structure de gouvernance du MM, décision à travers laquelle, les parties ont convenu que la responsabilité et la représentation juridique du MM soient transférées du FIDA au Secrétariat de la CLD.

La CdP 11 s'est tenue en 2013, à Windhoek, en Namibie. Les délégués y ont adopté 41 décisions appelant, entre autres: à approuver les nouvelles dispositions relatives à la domiciliation du MM; à initier le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20); à établir une interface science-politique (ISP) pour améliorer la position de la CLD en tant qu'autorité mondiale sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et la gestion durable des terres (GDT); et à approuver la création d'un

Portail de courtage des données scientifiques, en vue d'améliorer la gestion des données concernant, notamment, les savoirs traditionnels et les bonnes pratiques (STBP).

La CdP 12 a eu lieu à Ankara, en Turquie, en octobre 2015, juste après l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les délégués y ont adopté 35 décisions, y compris la façon de poursuivre l'Objectif intermédiaire, relevant des Objectifs de développement durable (ODD), qui appelle les acteurs à tous les niveaux à œuvrer en vue de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et la manière d'aligner les objectifs de la CLD et les programmes d'action des Parties avec l'ODD. Au cours de la réunion, le FEM et la Turquie, par le biais de son Initiative d'Ankara, ont annoncé qu'un financement allait être disponible pour aider les pays touchés à établir des objectifs nationaux volontaires de NDT. Les délégués ont également convenu de tenir, en 2016, une réunion intersessions extraordinaire du CEAC, consacrée à la fourniture d'indications supplémentaires sur la structure des communications et évaluations de la Convention, avant la CdP 13.

**Le CEAC:** Le CEAC a tenu, en 2002, à Rome, Italie, sa première session au cours de laquelle les délégués ont examiné les exposés des cinq régions de la CLD, ainsi que les données concernant les mécanismes financiers soutenant la mise en œuvre de la CLD et les avis fournis par le CST et le MM.

La CEAC 2 (2003) a examiné la mise en œuvre de la Convention et de ses arrangements institutionnels, ainsi que les données concernant le financement de la mise en œuvre de la CLD par les agences et institutions multilatérales. La CEAC 3 (2005) a examiné l'état d'avancement de la mise en application de la Convention en Afrique, a passé en revue les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial. La CEAC 4 (2005) s'est penchée sur les voies et moyens d'améliorer de la communication et des procédures de communication des données; sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre; et la collaboration avec le FEM.

La CEAC 5 (2007) a examiné la mise en œuvre de la Convention dans les pays touchés Parties des régions autres que l'Afrique, les voies et moyens d'améliorer la communication des données, et la proclamation de '2006, Année internationale des déserts et de la désertification'. La CEAC 6 (2007) a examiné les rôles que les pays industrialisés parties et les pays développement parties devraient jouer dans la mobilisation des ressources, et la collaboration avec le FEM. La CEAC 7 (2008) a examiné: les plans et programmes de travail des organes de la Convention; le format des futures réunions du CEAC; les indicateurs et le suivi de la stratégie; et les principes devant encadrer l'amélioration des procédures de communication des données ainsi que la qualité et le format des rapports soumis à la CdP.

La CEAC 8 (2009) a examiné les plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention et des directives et indicateurs encadrant les communications nationales. Les délégués ont également recommandé l'adoption de la proposition relative à un système en ligne d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en application (SEREMA). La CEAC 9 (2011) a examiné, entre autres, les analyses préliminaires des données contenues dans les rapports du SEREMA.

La CEAC 10 (2011) a discuté de l'orientation stratégique des institutions et organes subsidiaires de la Convention, a adopté quatre objectifs opérationnels intéressant l'évaluation de la mise en application de la Convention par rapport aux indicateurs de performance, et a approuvé un processus itératif sur les procédures de communication des données et l'affinement des méthodes d'évaluation et sur la compilation de bonnes

pratiques. La CEAC 11 (2013) a examiné les progrès accomplis dans l'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) avec la stratégie. Les délégués ont également examiné la contribution du Groupe de travail intersessions sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie et du Groupe consultatif spécial d'experts techniques sur la « délimitation opérationnelle des zones touchées », et ont pris note de la contribution de la troisième session extraordinaire du CST (CST S-3) sur la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

La CEAC 12 (2013) a approuvé 12 décisions portant, notamment, sur: les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention; l'interaction de la CLD avec le FEM; les plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention; l'évaluation des apports financiers destinés à la mise en œuvre; l'évaluation de la mise en application de la Convention par rapport aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3, et par rapport aux objectifs opérationnels de la Stratégie; et les indicateurs, méthodologies et procédures d'évaluation des performances, des progrès et des communications des données.

La CEAC 13 (2015) a évalué la mise en application de la Convention par rapport à ses cinq objectifs opérationnels: le plaidoyer, la sensibilisation et la conscientisation; le cadre de la politique; la science, la technologie et les connaissances; le renforcement des capacités; et le financement et le transfert de technologie. Le CEAC a également examiné le soutien financier à la mise en œuvre de la Convention, ainsi que la formulation, la révision et la mise en application des programmes d'action, dans le cadre du développement durable pour l'après-2015.

La CEAC 14 (2015) s'est tenue parallèlement à la CdP 12 et a élaboré huit décisions portant, entre autres, sur: la collaboration avec le FEM; l'établissement d'objectifs volontaires pour la neutralité en matière de dégradation des terres, dans les PAN et les communications nationales, y compris un financement pour le soutien de l'établissement d'objectifs nationaux permettant d'atteindre la NDT; des mesures visant à concrétiser la Stratégie; des procédures de communication des données à soumettre à la CdP, y compris pour les indicateurs de progrès dans l'évolution de la couverture des terres, de la productivité des sols et des stocks de carbone; et un cadre axé sur les résultats avec lequel le CST, le CEAC, le MM et Secrétariat organiseront leur travail durant la période quadriennale 2016-2019.

## COMPTE-RENDU DE LA CEAC 15

Le Vice-président du CEAC, Raymond Baptiste (Grenade), a, mardi matin 18 octobre, souhaité la bienvenue aux délégués et a souligné l'importance de la réunion intersessions spéciale pour la mise en application future de la Convention, en raison de la focalisation sur le mandat de la Convention consistant à promouvoir la NDT dans le cadre des ODD.

Charles Sunkuli, Secrétaire principal, Département d'Etat de l'Environnement et des Autorités régionales de développement, Kenya, a souhaité la bienvenue aux délégués et a mis en exergue la « Nouvelle Initiative africaine pour la lutte contre la désertification en vue de renforcer la résilience au changement climatique dans le Sahel et la Corne de l'Afrique », qui a été lancée au cours de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, tenue en août 2016 à Nairobi. Il a salué les efforts visant à faire avancer le programme d'établissement de l'objectif de NDT et a souligné les attentes des parties de voir la réunion contribuer à la mise en place d'un cycle de communications nationales, régulier et fréquent, et d'un mandat renforcé pour le CEAC.

Pan Yingzhen, Directrice générale, Office national de la lutte contre la désertification, Administration étatique des Forêts, et correspondante nationale de la Convention, Chine, a annoncé que son pays accueillera la CdP 13 à Ordos, en Mongolie intérieure, en 2017. Elle a présenté un court métrage mettant en relief les efforts probants de mise en valeur de terres dans la région, qu'elle a présentée comme étant la perle de la Chine du nord et la « quintessence des efforts fournis dans le cadre de la lutte contre la désertification ».

Ali Riza Diniz, Sous-secrétaire adjoint, Ministère des forêts et des eaux, Turquie, parlant au nom du Président de la CdP 12, a salué l'augmentation rapide du nombre de pays mettant en œuvre des projets de NDT, qui est passé de 14 à 102 au cours de la dernière année seulement, et a souligné que cela rendait compte de la détermination collective à inverser les processus de dégradation des terres et de désertification. Il a mis en exergue l'engagement de la Turquie à placer l'être humain au centre des processus décisionnels pour la réalisation de l'Initiative d'Ankara, et a appelé les parties à s'engager en faveur de la réalisation des objectifs de NDT d'ici 2030.

Alexander Barabanov, Directeur du service administratif, Bureau des Nations Unies à Nairobi (ONUN), a prononcé un discours d'ouverture, au nom du Sahle-Work Zewde, Directeur général d'ONUN. Se félicitant de l'ensemble du complexe ONUN, il a indiqué que l'accueil de la CEAC 15 à Nairobi est un témoignage de confiance, pas seulement, envers le Kenya, mais envers l'ensemble du continent africain, et que cela est une preuve de l'importance de son rôle en matière d'environnement mondial.

Citant une expression kenyane qui dit que « la qualité du sol détermine la qualité de l'arbre », la Secrétaire exécutive de la Convention, Monique Barbut, a appelé les délégués à la CEAC 15 à préparer un terrain fertile pour les décisions devant être prises à la CdP de la CLD 13. Elle a indiqué que la NDT doit être reflétée dans la nouvelle la stratégie de la Convention, qui sera examiné, pour adoption, à la CdP 13, et que la CEAC 15 doit aborder les questions en suspens concernant la NDT. Assurant les parties que la NDT n'est pas un élément de distraction et que des progrès sont accomplis sur les questions touchant au problème de la sécheresse, elle a souligné que l'exclusion de la Convention du processus des ODD à travers l'ignorance de l'objectif de NDT serait un suicide politique. Reconnaisant la nécessité de réduire le fardeau des communications des données exigées des gouvernements nationaux par la Convention, elle a encouragé les pays à examiner une proposition de soumission de communications quadriennales. Informant les parties que le Canada a commencé un processus de retour à la Convention, Barbut a souhaité au Canada la bienvenue en tant qu'observateur à la CEAC 15.

**DÉCLARATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ANNEXES DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONALE:** Le Kenya, parlant au nom de l'Annexe I de mise en œuvre régionale, a exprimé l'espoir de voir le concept de NDT être ancré dans l'élaboration de la stratégie entreprise par le Groupe de travail intergouvernemental (GTI). Le délégué a souligné la nécessité: de créer un cadre de mise en œuvre solide; de renforcer les mesures de transfert de technologie; d'élaborer des initiatives robustes pour la réalisation de l'objectif de NDT; et d'évaluer les modalités du CEAC. Il a salué le rôle de l'Afrique dans l'organisation de la Conférence africaine de la sécheresse sous le thème « Renforcer la résilience aux épisodes de sécheresse sur le continent africain », qui, a-t-il précisé, avait produit la Déclaration de Windhoek en Août 2016, ainsi que dans



l'organisation de la 22<sup>e</sup> session de la CdP de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra au Maroc en novembre 2016.

Le Bhoutan, intervenant au nom de l'Annexe II de mise en œuvre régionale, a présenté les résultats de la récente réunion de la région, tenue dans la République de Corée. La représentante a souligné, entre autres: que les pays doivent être informés bien à l'avance des obligations des communications facultatives; que l'élaboration des communications est un processus intensif qui doit être financé par la Convention; que les capacités des nouveaux correspondants nationaux doivent être renforcées; et qu'une concentration sur la mobilisation des ressources financières est plus importante que l'élaboration d'outils et de politiques.

La Colombie, parlant au nom de l'Annexe III de mise en œuvre régionale, a fait part de son empathie à l'égard des pertes récentes subies par la région des Caraïbes causées par l'ouragan Matthew. Le délégué a encouragé le dépassement de « la phase de diagnostic » de la Convention et de ses objectifs et la garantie d'un financement adéquat pour permettre une mise en œuvre effective. Mettant en exergue l'engagement de sa région en faveur du CEAC en tant que principal mécanisme chargé de l'examen de la mise en application de la Convention, il a souligné que le défi à relever, ne concerne pas la méthodologie, mais la qualité du processus de communication des données. Il a encouragé la détermination d'activités qui renforcent les synergies avec les deux autres Conventions de Rio (la CCNUCC et la Convention sur la diversité biologique) et les instruments connexes, tels que la coopération dans le domaine de la recherche et l'optimisation des ressources financières.

Parlant au nom de l'Annexe IV de mise en œuvre régionale, l'Italie a appelé à ce que l'Objectif intermédiaire 15,3 des ODD, portant sur la NDT, soit un objectif propre à la Convention. La représentante a plaidé pour la poursuite de l'exercice d'établissement des cibles de l'objectif de NDT, faisant valoir que ce processus renforcerait la Convention et son efficacité aux niveaux national et local. Evoquant les efforts considérables consentis par les 26 pays qui ont soumis des communications, l'Italie a prié le Secrétariat d'envisager une expérience avec un exercice de communication facultative pour le prochain cycle de communications nationales.

Se félicitant du format interactif envisagé à la CEAC 15, l'Arménie, au nom de l'Annexe V de mise en œuvre régionale, a mis en exergue la future stratégie pour la mise en œuvre de la Convention, qui est la principale question à examiner à cette réunion. Il a souligné la nécessité d'une nouvelle stratégie élevant la mise en œuvre de la Convention à un niveau supérieur, tout en tenant compte des spécificités de chaque région.

**DÉCLARATIONS DES REPRÉSENTANTS DES GROUPES RÉGIONAUX, DES GROUPES D'INTÉRÊT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE:** La Slovaquie, représentant l'Union européenne (UE), a rappelé la décision 16/COP.12, dans laquelle la Conférence des Parties a décidé que la CEAC 15 se focalisera sur les questions méthodologiques, et a appelé les délégués à examiner les voies et moyens de « renforcer les synergies sans négliger notre point de mire ».

L'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), a souligné que les efforts visant à parvenir à une dégradation des terres neutre constituent, eux aussi, un véhicule solide pour la mise en œuvre de la CLD, et a salué les efforts fournis par le MM de la CLD pour aider les pays dans l'établissement de leurs objectifs volontaires de NDT. Le délégué a souligné le rôle du Groupe d'experts interinstitutionnel sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

dans l'élaboration d'une méthodologie et d'options en matière de données, pour le suivi de l'indicateur applicable à l'ODD 15.3.1. Signalant que la sécheresse est l'un des phénomènes météorologiques les plus perturbateurs au plan économique et qu'elle mène à une pauvreté et insécurité alimentaire persistantes, il s'est félicité des résultats de la récente Conférence sur la Sécheresse en Afrique, organisée par la Namibie.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a déclaré que l'adoption des ODD offre une occasion unique pour une collaboration étroite entre les acteurs environnementaux et pour leur participation active à la mise en œuvre des ODD, en particulier, l'objectif 15.3. La représentante a indiqué que lors de la récente deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement (UNEA-2), des résolutions portant sur les tempêtes de sable et de poussière et sur la combinaison de la lutte contre les DDTs avec la promotion du pastoralisme et pâturages durables ont été adoptées dans le cadre du programme de travail du PNUE. Au sujet des avantages de la mise en valeur des terres, elle a rapporté une étude asiatique montrant que la mise en valeur des terres est sept fois plus rentable que le fait d'ignorer la dégradation et la désertification.

Une représentante des organisations de la société civile (OSC) s'est félicitée du processus d'établissement d'objectifs NDT et a encouragé les parties à y intégrer les besoins des peuples autochtones, des Femmes et d'autres groupes vulnérables. Soulignant la nécessité d'intégrer la NDT dans la nouvelle stratégie de la Convention, elle a appelé à l'implication des OSC dans l'élaboration et la mise en application de la stratégie. Elle a également attiré l'attention sur l'importance de garantir les droits humains et les droits fonciers, tout en finançant des projets à grande échelle, en impliquant les utilisateurs des terres et les OSC locales par le biais d'une approche ascendante.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION:** Le président du CEAC, Baptiste, a invité les délégués à examiner l'ordre du jour provisoire (ICCD/CRIC(15)/1), qui a été adopté tel que rédigé. Les délégués ont nommé Yuriy Kolmaz, Ukraine, en tant que rapporteur.

**LES EXPÉRIENCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DIALOGUE OUVERT SUR L'EXPÉRIENCE DANS L'EXERCICE FACULTATIF DES COMMUNICATIONS DES DONNÉES:** Mardi après-midi 18 octobre, le Secrétariat a présenté un document contenant une compilation des expériences des pays qui ont participé à l'exercice de communication des données optionnelles (ICCD/CRIC(15)/INF.2) laquelle compilation, devait-elle préciser, a été approuvée par la décision 15/COP.12. Elle a indiqué que 26 communications ont été soumises: quatre, d'Afrique, quatre, d'Asie, dix, d'Amérique latine et Caraïbes, sept, de la région Nord Méditerranée et une, d'Europe centrale et orientale. Le Président Baptiste a ensuite invité les représentants de cinq pays à parler des réalisations et enseignements tirés de leur expérience dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention.

Ramazan Ertuğrul Apaydin, Ministère des Forêts et des Eaux, Turquie, a souligné les principales réalisations accomplies depuis 2008, y compris la création d'une Direction générale de la lutte contre la désertification et l'érosion, et un système nationale de suivi de la désertification. Il a indiqué que le pays a atteint un taux de réussite de 60-70% dans ses efforts, et a présenté quelques-uns des goulets d'étranglement rencontrés dans le domaine de la collecte de données, dont, la réticence des institutions et leur manque de coordination, et la complexité du SEREMA.

Snežana Kuzmanovic, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Serbie, a énuméré les éléments de progrès répertoriés depuis 2010, y compris une plus grande sensibilisation du public à l'égard des DDTS et de la gestion intégrée et durable des terres, et le renforcement des capacités institutionnelles. Parmi les goulots d'étranglement, elle a cité le manque de ressources nationales et des priorités concurrentes au sein du gouvernement.

Bongani Masuku, Ministère de l'Agriculture, Swaziland, a indiqué que des efforts ont été fournis pour intégrer le PAN dans les processus de planification nationaux, mais que la mise en œuvre a été entravée par la mobilisation de ressources limitées. Il a souligné la nécessité d'élaborer une « stratégie chiffrée » pour s'assurer que des ressources sont disponibles pour la mise en œuvre, ainsi qu'un canevas clair et accessible, le soutien d'une communication exhaustive des données et l'amélioration des liens avec les processus de communication des données d'autres conventions.

Mishari Al-Kandari, Autorité publique chargée de l'environnement, Koweït, a parlé des améliorations apportées au processus de communication des données depuis 2008, dont des efforts visant à solliciter des contributions à leur élaboration de la part des diverses parties prenantes. Parmi les défis posés, il a mentionné le temps insuffisant imparti au processus d'élaboration des communications des données, le manque de pertinence de certaines données requises de la situation du Koweït et des difficultés de langues.

Dominga Polanco, Ministère de l'Environnement et des ressources naturelles, République dominicaine, a mis en exergue certaines réalisations concrètes du PAN du pays, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'utilisation durable des terres, une vaste campagne de sensibilisation et l'intégration des questions relatives aux DDTS dans les processus plus larges de planification du développement, tels que le plan stratégique national pour la science, la technologie et l'innovation. Elle a souligné la nécessité d'associer les parties prenantes aux niveaux les plus élevés, et d'élaborer des objectifs concrets stratégiques assortis d'un budget correspondant, en particulier pour le travail avec les groupes locaux.

Parlant au nom des OSC, Hindou Oumarou Ibrahim a fait part de sa préoccupation à l'égard du fait que seulement 16% des 195 parties aient présenté des communications nationales. Soulignant la nécessité de communications inclusives, participatives et multisectorielles, disponibles à toutes les parties prenantes et, en particulier, les populations vulnérables, les populations autochtones, les Femmes et les Jeunes, elle a appelé au renforcement des capacités pour l'obtention de meilleures communications nationales dans le futur.

Au cours de la session question-réponse qui a suivi, le Panama a recommandé l'utilisation d'une méthodologie commune permettant à tous les pays de présenter leurs communications nationales d'une manière cohérente et alignée. Le Brésil a signalé que le faible taux de soumission de communications est dû seulement à son caractère volontaire, et a mis en garde contre la période quadriennale envisagée, précisant qu'elle risque d'affecter négativement la capacité du CEAC d'évaluer la mise en application de la Convention. La République dominicaine a déclaré que les communications des données peuvent être élaborées de façon pragmatique en synergie avec celles d'autres conventions internationales. Le Swaziland a souligné que les données nécessaires aux communications nationales sont déjà disponibles au niveau national, quelle que soit l'obligation en matière de communication de la Convention. Répondant à une question

posée par la Chine sur l'utilisation d'indicateurs de progrès, la Serbie a souligné le défi que posent les coûts qui y sont associés. Reconnaisant la charge financière de la collecte des données, l'Argentine a souligné que l'information recueillie dans le cadre de l'exercice des communications des données, est en définitive bien plus profitable au pays qu'à l'ONU, notamment, en y permettant des processus décisionnels nationaux plus éclairés.

**SESSION INTERACTIVE SUR L'EXERCICE D'ÉTABLISSEMENT DE L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES: Les exposés des conférenciers:** Les discussions sur ce sujet ont commencé mardi après-midi 18 octobre et se sont poursuivies mercredi matin 19 octobre. Le groupe de contact du CEAC, coprésidé par Jones Muleso Kharika (Afrique du Sud) et Ludo Rochette (Belgique), s'est également réuni mardi et mercredi pour élaborer le texte relatif à l'exercice d'établissement d'un objectif de NDT volontaire pour inclusion dans le rapport final de la CEAC 15.

Dans sa déclaration liminaire, Markus Reppik, directeur général du Mécanisme Mondial, a mentionné les principales décisions touchant à la NDT prises à la CdP 12, y compris: l'intégration de l'objectif de NDT dans le processus de mise en œuvre de la Convention; l'invitation des parties à formuler des objectifs volontaires permettant de parvenir à la NDT; la sollicitation du Mécanisme mondial d'élaborer des directives pour la formulation d'objectifs nationaux de ND; et l'appel à une évaluation de l'exercice d'établissement de l'objectif de NDT à la CEAC 15. Il a indiqué que le rapport du MM sur l'exercice de détermination d'objectifs nationaux volontaires (ICCD/CRIC(15)/3) pourrait se résumer en un seul mot - opportunité -, et a décrit la façon dont le processus pourrait aider les pays et les partenaires à passer: de l'engagement à l'action; de la théorie à la pratique; des projets pilotes à des projets d'échelle; de la fragmentation à des synergies; et du particulier au général. Reppik a annoncé le lancement de trois publications à l'appui de ce processus de transition: « *Terre en équilibre* », un bref document d'information science-politique exposant le cadre conceptuel scientifique de la NDT; « *Amplifier l'établissement de l'objectif de NDT* », contenant un certain nombre d'enseignements et recommandations tirés de l'expérience des 14 pays participant à la phase pilote d'établissement de l'objectif de NDT; et « *Réaliser la NDT au niveau national: Les éléments constitutifs de l'établissement de l'objectif de NDT* », qui explique les quatre étapes du processus d'établissement de l'objectif de NDT, sur la base de l'expérience des 14 pays prenant part à la phase pilote de l'établissement de l'objectif de NDT.

Ouvrant la discussion de groupe, la modératrice, Pamela Chasek, Collaboratrice, Institut international du développement durable (IIDD) et professeure au Manhattan College, a déclaré que la session visait à aider l'identification d'opportunités, priorités, besoins en matière de renforcement des capacités, partenariats et actions novatrices futures nécessaires à une concrétisation et une intégration efficace de l'établissement de l'objectif de NDT. Elle a invité les délégués à réfléchir sur certaines des opportunités prévues dans le cadre du processus de la NDT, à savoir: favoriser la cohérence des politiques, mesures et engagements nationaux; passer des projets pilotes à des projets d'échelle; et la collecte de fonds à travers des enveloppes de financement mixtes.

Barron Orr, ISP de la CLD, a expliqué que la CdP précédente a chargé l'ISP d'établir une base scientifique pour la NDT. Il a décrit le processus de l'ISP relatif à l'élaboration d'un cadre

conceptuel pour la NDT, précisant qu'il englobait : l'examen de la définition de la NDT formulée par le GTI de la Convention suite au document final de Rio+20, « pour voir si elle se prête à une approche scientifique et si elle a une base axée sur les objectifs »; l'examen du cadre de référence pour comparer la NDT dans le futur; et créer un ensemble de solutions et les organiser en une hiérarchie de mesures de riposte. Orr a également souligné les efforts visant à s'assurer de la pertinence du cadre des mesures de riposte pour les communautés touchées, à travers la détermination d'un ensemble de 19 principes « permettant de prévenir les impacts involontaires » au cours de la mise en œuvre et du suivi de l'objectif de NDT.

Kebede Yimam Dawd, Ministre d'Etat, Ministère de l'Environnement et correspondant national de la CLD, Ethiopie, a décrit le processus multipartite entrepris pour la compilation des données relatives à la NDT et la détermination des seuils de référence et des objectifs, pour accroître les investissements dans la mise en valeur des terres, et pour identifier de nouveaux sites critiques pour des projets de NDT transformateurs, qui contribuent également à l'adaptation aux, et à l'atténuation des, effets du changement climatique. Il a indiqué que le gouvernement éthiopien a engagé dans ce processus des ressources prélevées sur son budget annuel et que des millions de citoyens sont impliqués dans les efforts de mise en valeur des terres au niveau des communautés.

Dominga Polanco, Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, République dominicaine, a décrit les expériences positives du pays dans le processus d'établissement des objectifs, qui ont englobé : trouver des synergies dans la mise en œuvre des conventions de Rio; inclure les ODD dans le plan de développement national; élaborer des outils pratiques permettant d'atteindre les objectifs au niveau du pays; établir des objectifs nationaux volontaires pour les sols; créer un groupe de travail issu des correspondants des différents mécanismes; encourager le développement du leadership des fonctionnaires gouvernementaux; et renforcer les programmes gouvernementaux qui intègrent les différents processus.

Ulrich Apel, FEM, a salué les progrès accomplis dans le processus de détermination des objectifs, et a fait remarquer que la Convention est la première Convention à répondre aux ODD et à fournir au FEM des orientations concernant la NDT. Il a souligné que cela offrait aux trois Conventions des opportunités de collaboration. Il a offert aux pays le soutien du FEM dans le traitement des préoccupations environnementales et de l'amplification des pratiques saines, affirmant que le FEM est en passe de se pencher sur la GDT et la lutte contre la dégradation des terres à des échelles multiples de manière à créer des opportunités de multiplier les avantages.

Anne Juepner, directrice du Centre des politiques mondiales en matière de résilience des écosystèmes et de lutte contre la désertification, Programme de développement des Nations Unies (PNUD), a déclaré que la NDT est devenue un principe directeur pour la GDT et la mise en valeur des terres, et un accélérateur pour la concrétisation de l'ODD 15 et des buts et objectifs connexes, y compris la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'agriculture. Parlant du rôle du PNUD dans le renforcement des capacités et le soutien financier, elle a mis en exergue un projet de mise en valeur d'un paysage montagneux dégradé mené au Liban, signalant qu'il est l'une des premières initiatives de ce genre. Juepner a également souligné l'expertise technique du PNUD en matière d'adaptation, précisant qu'elle permet à l'institution de travailler avec les pays pour l'introduction des projets du FEM dans le « pipeline » à travers le large éventail de projets de mise en valeur et de restauration des terres.

**Le Débat Interactif:** Dans le débat qui a suivi, l'Union européenne, avec plusieurs autres, a salué l'augmentation du nombre des pays exprimant un intérêt à participer au programme de soutien de la détermination des objectifs, un an après l'adoption des ODD, et a encouragé les pays à honorer leurs contributions volontaires. Le Kenya, au nom du Groupe africain, a signalé l'absence d'ensembles de données disponibles au niveau des pays et a rappelé aux délégués que les efforts visant à relever ce défi, nécessitent un soutien financier. La Colombie a indiqué que l'inclusion de l'objectif de NDT compte parmi les priorités nationales du pays, et a exhorté les parties à « passer des promesses sur le papier à des actions sur le terrain ».

La Turquie a averti que les engagements doivent se traduire en plus que « seulement des améliorations biophysiques », mais en un cheminement vers des pratiques agricoles et pastorales plus durables. Le Kirghizistan a encouragé un leadership politique plus fort et des échanges de connaissances plus efficaces, et l'Argentine, avec le Sénégal, a souligné la nécessité d'un engagement plus important des pays industrialisés dans le partage du fardeau financier.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a souligné le besoin global de justes quantités et qualité de sols pour produire des aliments, et la nécessité d'adopter et d'intégrer non seulement la NDT et les rapports à la Convention et l'ODD 15, mais aussi d'autres objectifs et d'autres conventions. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a offert aux pays un soutien continu dans la création de synergies entre les Conventions de Rio et les ODD, et dans la détermination des bons outils et des bonnes évaluations pour la mise en application de ces accords.

Le Brésil a souligné l'importance de veiller à ce que les programmes de la CLD reflètent l'accent placé par la Convention sur les zones arides et l'amélioration des moyens de subsistance des populations qui en vivent. Le délégué a exprimé sa préoccupation au sujet de la création de nouvelles obligations pour les pays en développement parties et a exhorté les pays industrialisés à respecter les obligations qui sont les leurs dans le cadre des conventions, en fournissant des ressources financières importantes.

La Chine a appelé à davantage de financements et de transferts de technologie pour la réalisation des ODD. Soulignant que la NDT est non seulement un objectif, mais aussi une méthode scientifique liée à la productivité des terres, la représentante a encouragé le Secrétariat à tendre la main à d'autres institutions des Nations Unies pour l'orientation plus scientifique.

Les États-Unis ont souhaité savoir si l'un des pays a déterminé un objectif et s'y est engagé de manière officielle.

Un représentant des OSC a proposé la création d'un mécanisme de dialogue institutionnalisé au niveau national entre les correspondants de la CLD et les OSC.

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a souligné la pertinence du processus NDT pour le Plan stratégique de la CDB relatif à la biodiversité. L'intervenant a fait observer que, dans l'établissement et la mise en opération des objectifs NDT, les parties peuvent aussi tirer parti des expériences et des travaux connexes déjà entrepris dans le cadre de la CDB, et a souligné les possibilités de réaliser davantage de synergies à travers le suivi et la communication des données liées à l'utilisation et gestion durables des terres.

Mercredi, en réponse à une question des États-Unis, le délégué de l'Ethiopie a déclaré que tous les objectifs entrepris sont alignés avec le plan national du pays. Soulignant ses ressources limitées, l'Arménie a déclaré qu'elle était prête à participer à la deuxième phase du projet, qui porte sur la confirmation des objectifs NDT.



Grenade a déclaré que les objectifs liés à la NDT seront approuvés s'ils sont partie intégrante du PAN. Bélarus a déclaré que la NDT a été incluse dans leur stratégie nationale de lutte contre la désertification, tout en soulignant que ce processus est à un stade naissant et qu'il devra être encore affiné.

Le débat interactif se poursuivant, l'Ouganda a décrit les opportunités créées par le processus de détermination des objectifs, y compris la valeur ajoutée à la planification nationale, la fourniture d'ensembles de données à l'appui des processus décisionnels, la stimulation d'initiatives de développement intégré et la contribution aux données quantitatives relatives à l'utilisation actuelle des terres. Il a souligné que, sans le soutien d'investissements transformationnels, l'établissement d'objectifs NDT ne fera pas beaucoup avancer les pays aux prises avec les divers défis liés à la pauvreté.

Le Bangladesh a souhaité être édifié sur ce qu'il adviendrait des PAN existants une fois les objectifs de NDT établis.

Se référant à la charge de travail nécessaire à s'assurer de la participation effective d'un large éventail de parties prenantes, notamment, les communautés locales et les femmes, dans la planification des politiques et dans les processus des PAN, le Pérou a souligné l'importance de l'évaluation des progrès réalisés par les pays dans l'actualisation de leurs PAN. Signalant que son pays a mis en place une stratégie financière intégrée pour soutenir la lutte contre la désertification, le délégué a souligné le besoin de données quantitatives plus fiables et d'un soutien continu de la part des institutions spécialisées, telles que la FAO, pour l'élaboration des méthodologies.

Le Tchad a appelé le MM et le FEM à fournir aux pays participant à la phase pilote de NDT, un appui pour l'élaboration de projets d'investissement concrets. La Géorgie a souligné la nécessité de mobiliser à la fois des ressources internes et des ressources externes.

Le Cameroun a élaboré des plans nationaux englobant la sensibilisation aux niveaux politiques les plus élevés, la création de synergies entre les exercices NDT et d'autres exercices de planification nationale, et la communication sur la NDT avec les partenaires internationaux, les OSC et les universités.

Le délégué du Costa Rica a souligné que la décision de son pays de participer au processus d'établissement des objectifs NDT a été prise au plus haut niveau politique. Évoquant l'importance d'aligner le travail sur la NDT avec le PAN existant, ainsi que la mise en œuvre globale des ODD, il a exprimé des « doutes d'ordre méthodologique » au sujet du processus proposé d'établissement d'objectifs NDT, soulignant le coût élevé de sa quantification et la nécessité de poursuivre l'affinement du cadre entier, au niveau national. Il a proposé de se concentrer plutôt sur la mise en œuvre que sur la détermination d'objectifs, en regardant les bonnes pratiques et l'affectation de ressources appropriées. Il a en outre exprimé son inquiétude à propos de l'accent mis sur le financement privé des projets NDT transformationnel, précisant que la plupart des activités NDT sur le terrain seront de pertinence, principalement pour les petits agriculteurs qui n'ont pas accès au crédit.

Le Nigeria a salué l'expérience acquise à travers le processus d'établissement d'objectifs NDT, soulignant la nécessité d'une planification minutieuse de l'utilisation des terres, le pays cherchant à diversifier son économie par rapport à l'extraction pétrolière, et à augmenter la production agricole. Entre autres projets NDT transformateurs précoces, le délégué a mentionné le partenariat public-privé en cours impliquant une grande cimenterie, qui œuvre à la mise en valeur d'une réserve forestière dégradée.

L'Ukraine a expliqué que le concept NDT concerne principalement l'élévation de la priorité accordée à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification dans les programmes politiques. Le délégué a décrit le processus de détermination des objectifs NDT du pays, précisant qu'on y a commencé par l'identification des domaines d'intervention prioritaires, suivie d'un plan de mise en œuvre de la NDT et du lancement d'une série de consultations nationales et infra-nationales de sensibilisation au concept de NDT.

La Guinée a indiqué que son pays a récemment lancé le processus d'établissement des objectifs NDT, et a souligné l'importance de la sensibilisation des parties prenantes nationales à ce nouveau concept et cette nouvelle approche. Il a suggéré de fournir davantage de dossiers informatifs sur la NDT aux correspondants nationaux, pour leur permettre de s'engager efficacement avec les décideurs politiques et d'autres acteurs et de les sensibiliser sur l'importance de la NDT.

L'Iraq a présenté le rôle du processus de détermination des objectifs, en tant qu'initiative multipartite, dans le renforcement des liens entre les trois Conventions de Rio, et en tant qu'outil pratique pour passer de la théorie à la pratique. Elle a souligné la nécessité de combler les lacunes dans les connaissances et de renforcer les capacités en matière de mise en place de projets concrets multipartites.

Faisant remarquer qu'il est inutile d'investir dans un processus insoutenable, le Swaziland a souligné la nécessité de relier le processus de détermination des objectifs au travail en cours mené par le Groupe de travail intergouvernemental sur un futur cadre stratégique pour la Convention (GTI-FCS). Il a mis en garde contre la tendance actuelle de financement de nombreux petits projets non coordonnés, soulignant que le financement du FEM peut être mieux utilisé pour « créer un gâteau et permettre à chaque pays de venir en couper un morceau ».

Le Guatemala a appelé à une stratégie de financement efficace qui soit adaptée aux besoins de chaque région.

La Thaïlande a parlé des défis posés à la sensibilisation au concept NDT et a souligné la nécessité d'améliorer la coopération régionale et internationale et le soutien de l'expansion de la GDT.

Le Ghana a parlé des affectations financières gouvernementales au processus de détermination des objectifs NDT comme exemple d'intégration réussie des programmes de la CLD au niveau national. Il a toutefois fait part de sa préoccupation à l'égard de la « maigre » affectation financière à la dégradation des terres dans le budget du FEM, et à l'égard de la focalisation continue du FEM sur la mise en valeur des forêts comme point d'accès aux synergies entre les trois Conventions de Rio. Mettant en garde que cette approche forcerait les petits agriculteurs à empiéter sur les forêts et les berges restaurées, il a exhorté les partenaires à envisager le financement de la mise en valeur des zones dégradées adjacentes aux forêts et des zones de conservation pour créer des zones tampons dans lesquelles les petits exploitants peuvent continuer à vivre de la terre.

Au cours d'une dernière série de réponses de la part des conférenciers sur le rôle du PAN, le MM a souligné qu'il doit être plus que « juste un document », qu'il doit créer un point de mire et qu'il doit être étroitement lié aux ODD et aux plans nationaux et régionaux. Dans sa réponse à des questions spécifiques, le MM a précisé : à propos de l'approche de la communication des données et de la détermination des objectifs, que les données nationales constituent la principale source des communications tandis que les ensembles de données internationales constitueront une source d'appui fournissant des données pas toujours fiables ou pas toujours complètes, qui seront utilisées à la discrétion du

pays; Au sujet du fardeau que représenterait l'élaboration des communications, qu'aucune autre exigence supplémentaire n'est prévue dans le cadre de la nouvelle stratégie; Au sujet du rôle du Fonds pour la NDT, que ce dernier est considéré comme étant l'un des véhicules financiers et qu'à l'évidence, il doit y avoir la mobilisation de sources de financement supplémentaires du secteur privé; et au sujet de l'élaboration d'un document de politique pour les décideurs, qu'un profil concis de haut niveau, sera élaboré pour chaque pays, qui comportera un descriptif des différentes sources d'information permettant de clarifier le processus. Le FEM s'est engagé à répondre aux préoccupations des pays pour ce qui concerne la priorité de la sécurité alimentaire, en maximisant les investissements à travers le renforcement mutuel et le partage des réussites dans la réalisation de ces programmes.

Soulignant que la NDT représente un changement de paradigme, assorti de nouvelles opportunités pour la Convention, Chasek a résumé les principales questions soulevées au cours de la session. Elle a indiqué qu'il y avait un accord général que la NDT peut contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention, mais pour que cela se produise, il est besoin de ce qui suit: le leadership politique; la compétence technique; des données de référence; l'apprentissage commun et le renforcement des capacités; le renforcement des partenariats; et le soutien financier. Elle a réitéré que la NDT donne l'occasion de réaliser, au niveau national, de plus grandes synergies entre les trois conventions de Rio et les processus de concrétisation des ODD et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle a également souligné la nécessité: d'intégrer les objectifs de la NDT dans les PAN; d'identifier des sources de financement nouvelles et innovantes; et d'intégrer le concept de NDT.

**Les conclusions et recommandations:** Le chapitre consacré, dans le rapport final, au point de l'ordre du jour portant sur « l'exercice de détermination de l'objectif volontaire de neutralité en matière de dégradation des terres » (ICCD/CRIC(15)/L.2), comprend 11 paragraphes stipulant que le CEAC, entre autres:

- s'est félicité des efforts déployés par le MM pour rendre opérationnel le programme de détermination des objectifs volontaires de NDT, et a appelé à la continuation de sa mise en œuvre;
- a reconnu le travail de l'ISP dans l'élaboration du cadre conceptuel et la hiérarchie des mesures de riposte de NDT, fournissant ainsi une base scientifique solide aux parties souhaitant adopter des objectifs de NDT;
- a reconnu l'importance de relier le processus de détermination d'objectifs volontaires de NDT à celui de la mise en œuvre de la NDT, en prenant en ligne de compte les programmes d'action nationaux en tant que nouvelle opportunité pour promouvoir une action efficace, en particulier, dans les zones touchées;
- a encouragé le FEM et le MM à apporter leur soutien à travers la fourniture d'opportunités favorisant les synergies et la cohérence des politiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux, en particulier, dans les programmes nationaux relatifs aux ODD; et
- a reconnu la nécessité de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour la détermination et la mise en œuvre des objectifs volontaires de NDT, auprès de plusieurs sources.

## **MISE EN ŒUVRE FUTURE DE LA CONVENTION**

### **CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DU GTI-FCS:**

mercredi après-midi 19 octobre, les délégués ont apporté des contributions au projet de texte du futur cadre stratégique. Le

groupe de contact du CEAC devait ensuite se réunir pour affiner les recommandations soumises pour examen par le GTI-FCS dans la finalisation du rapport.

Ouvrant la session, le modérateur Ahmet Şenyaz, co-président du GTI-FCS, Turquie, a informé les délégués du processus d'élaboration d'un cadre de suivi stratégique pour guider la mise en œuvre de la Convention d'ici 2030 et les a encouragés à engager « un débat animé sur notre avenir commun ». Il a décrit le type d'orientation que le GTI-FCS attend de la CEAC 15 pour compléter sa tâche, dont, notamment, les questions de savoir: si le GTI s'est bien concentré sur les bonnes priorités pour la prochaine décennie; si les liens avec le processus des ODD et en particulier l'objectif de parvenir à un monde de neutralité en matière de dégradation des terres, ont été suffisamment élaborés, tout en gardant à l'esprit que certaines parties avaient appelé à poursuivre la focalisation sur la portée initiale de la Convention. Il a conseillé contre le fait de « nous surcharger par davantage d'objectifs à réaliser et de résultats à obtenir » affirmant que cela n'allait servir qu'à compliquer le travail de la CdP 13. Le rapporteur du GTI-FCS, Samuel Contreras (Philippines), a présenté le document avec les premières conclusions du GTI-FCS (UNCCD/CRIC (15)/2).

Le Brésil a félicité les coprésidents et le rapporteur du GTI-FCS pour le rapport préliminaire et a souligné qu'une partie de la justification du maintien d'une grande partie de la structure de la première stratégie était que « les diagnostics ont été correctement établis », avec beaucoup de ressources déjà orientées vers les PAN et l'alignement des PAN. Affirmant que la mise en œuvre continue à être le principal défi à relever, le délégué a indiqué que cela doit être le point de départ pour la prochaine stratégie, tout en permettant à ceux qui veulent établir des objectifs de NDT de disposer d'une plate-forme pour démarrer.

L'Afrique du Sud a accueilli avec satisfaction le rapport, signalant que la référence aux « générations présentes et futures » dans l'intitulé est restée entre crochets et a appelé à son retrait. La représentante a appelé à ce que le préambule se réfère à l'ODD 15.3 et au processus en cours de détermination des objectifs de NDT, et a proposé de conserver l'ordre initial des objectifs stratégiques, souhaitant voir « les objectifs liés aux êtres-humains » venir en premier. Elle a en outre souligné que le rôle des Femmes et des Jeunes doit être clairement articulé et, rappelant que le mandat de la Convention consistant à traiter les problèmes de DDTs, a appelé à l'inclusion d'un indicateur applicable à la sécheresse dans le chapitre consacré aux impacts attendus.

La Namibie a suggéré que le cadre élaboré lors de la récente Conférence africaine sur la sécheresse pourrait être utilisé pour éclairer l'élaboration d'un tel indicateur. La représentante a également souligné la nécessité de renforcer le programme de travail du CST pour guider la nouvelle stratégie.

Le Swaziland a attiré l'attention sur le mandat du GTI-FCS, signalant qu'une partie de ce mandat était d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie actuelle, et a souhaité avoir plus d'informations sur les résultats de cette évaluation.

S'agissant de l'intégration de la NDT dans la stratégie, la République de Corée a souligné le rôle déterminant joué par l'Initiative de Changwon dans la promotion du concept de NDT et du processus pilote d'établissement d'objectifs, qui, devait-il-préciser, a culminé avec l'adoption de la décision 2/COP.12 sur la NDT. Le délégué s'est dit préoccupé par le fait que le rapport préliminaire du GTI-FCS ait accordé peu de considération à la NDT, en dépit de sa contribution à l'atténuation des effets des DDTs. Posant la question de savoir « comment pouvons-nous mettre en œuvre la Convention, sans objectifs clairs » il a



indiqué que la nouvelle stratégie « devrait déclarer que la CLD est le dépositaire de la NDT et qu'elle assurera sa réalisation d'ici 2030 ».

L'Italie, parlant au nom de l'UE, a souligné l'importance d'un cadre stratégique pour aider les pays à assimiler les enseignements tirés et à comprendre les défis auxquels ils sont confrontés, précisant que la réalisation de la NDT doit être l'un des principaux objectifs de la nouvelle stratégie. Tout en appuyant les appels à édifier sur les objectifs stratégiques existants, elle a appelé à ce que le format proposé pour le rapport narratif soit étayé davantage, et que les directives encadrant son élaboration soient révisées de manière à comprendre des formats, catégories de communication et critères connexes clairs afin de garantir des rapports qui ont un sens.

La Turquie a déclaré que l'objectif 15,3 des ODD représente un tournant pour la CLD. Le Swaziland a souligné l'intérêt manifesté par les 102 pays qui se sont engagés en faveur de la détermination d'objectifs de NDT, soulignant que cela doit être inclus dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la CLD.

La Tunisie a proposé d'inclure l'objectif de NDT dans le cadre de l'Objectif Stratégique 1 et de reformuler ce dernier en conséquence. Le Brésil a soutenu que cette référence doit être nuancée en y ajoutant « dans le cadre de la Convention ».

Soulignant que l'objectif de NDT a déjà été adopté dans le cadre des ODD, la Tunisie a également appelé à ce qu'il soit obligatoire pour les pays, et a mis en exergue la nécessité de spécifier la mobilisation des ressources pour la NDT dans le cadre des accords relatifs aux propositions de financement.

Le délégué de la Suisse a déclaré qu'il ne pouvait pas soutenir une formulation qui ne respecte pas celle convenue à la dernière CdP, concernant particulièrement la NDT et les ODD.

L'Erythrée a souligné que les discussions sont toujours en cours sur la façon de lier l'objectif de NDT à la stratégie existante, et s'est interrogé sur la façon dont le format de rapport proposé allait être intégré dans le système SEREMA disponible.

La Turquie a déclaré que la stratégie devrait englober des orientations pour les activités concrètes sur le terrain; être claire et brève; inclure un nouvel indicateur d'impact permettant de rendre compte de la contribution des mesures d'adaptation fondées sur l'utilisation des terres, à la lutte contre le changement climatique; spécifier des critères de suivi pour d'autres Objectifs stratégiques et pas seulement pour ceux suivis en utilisant des indicateurs biophysiques; et ajouter un lexique pour « parler le même langage ».

Au sujet de la réorganisation proposée de l'Objectif stratégique 1 (améliorer les conditions de vie des populations touchées) et de l'Objectif 2 (améliorer l'état des écosystèmes touchés et promouvoir la GDT), le Pérou s'est déclaré en faveur du maintien de l'ordre existant, afin de réaffirmer que les populations touchées doivent être au centre de la mise en œuvre de la CLD. Le Pérou a également appelé la nouvelle stratégie à reconnaître explicitement que les PAN et le CEAC sont des instruments clés de la Convention, ainsi que l'inclusion d'un indicateur de progression pour l'Objectif stratégique 4 (mobiliser des ressources financières et non financières pour appuyer la mise en œuvre de la Convention). Le Swaziland a appelé la stratégie à indiquer clairement la façon dont les actions proposées seront financées.

Rappelant la décision 2/COP.12, qui a clarifié le mandat et la portée de la Convention concernant la dégradation des terres et les aspects juridiques de sa mise en œuvre dans les territoires non liés aux zones arides, semi-arides et subhumides sèches, la

Fédération de Russie a souligné que les situations particulières des pays de l'Annexe V doivent être reflétées dans la nouvelle stratégie, notamment à travers l'utilisation des formulations qui les concernent, retenues dans le cadre des ODD.

**Les conclusions et recommandations:** Le chapitre consacré, dans le rapport final, à cet article de l'ordre du jour « Conclusions préliminaires du GTI » (ICCD/CRIC(15)/L.6) comprend 49 paragraphes et contient les observations des parties sur le rapport du GTI. Cette session traite des observations d'ordre général et d'ordre particulier faites globalement sur le fond et la forme du nouveau projet de stratégie. Les observations d'ordre général ont englobé, entre autres:

- l'alignement de la nouvelle stratégie sur l'Agenda 2030, en particulier, l'objectif 15.3 et d'autres ODD en rapport;
- le renforcement de la stratégie, en mettant l'accent sur la mise en œuvre et sur l'intégration de la NDT en tant que principal élément de l'innovation; et
- différents points de vue sur les questions de savoir si les objectifs de NDT devaient: rester volontaires; être rendues obligatoires; ne pas être l'unique point de mire de la nouvelle stratégie; être considérés également comme étant une orientation scientifique de la lutte contre la désertification; et être perçus comme l'une des nombreuses façons d'atteindre l'Objectif 15.3 des ODD.

Le chapitre souligne également que les observations d'ordre particulier sur le nouveau projet de stratégie ont porté, entre autres, sur l'intitulé, la vision, les objectifs stratégiques, le cadre de mise en œuvre, le suivi, la communication et l'évaluation.

#### **LES PROCÉDURES ET MODALITÉS D'ORDRE GENERAL RÉGISSANT LA COMMUNICATION DES DONNÉES PAR LES PARTIES:**

Le Secrétariat a présenté des propositions de révision des procédures et modalités des futures communications devant être soumises par les Parties, englobant d'éventuels amendements du mandat et des fonctions du CEAC (ICCD/CRIC(15)/4), ainsi qu'un canevas préliminaire pour les communications (ICCD/CRIC(15)/INF.3). L'oratrice a précisé que les propositions sont provisoires et qu'elles devront être alignées sur le rapport final du GTI-FCS.

L'UE, avec la Serbie et la Libye, s'est déclarée d'accord avec la proposition de modification du cycle des communications pour le rendre quadriennal, et a proposé que la CdP 13 revise le mandat en conséquence. Au sujet des outils de communication, la représentante a convenu que l'accent doit rester sur les objectifs stratégiques, ainsi que sur les indicateurs qui aident à améliorer la mise en œuvre synergique des conventions de Rio. Avec les États-Unis, elle a appelé à plus de précisions sur les propositions de replacer les communications sur les indicateurs de résultats.

Le Brésil, l'Uruguay, la Colombie, les États-Unis, l'Ouganda, l'Afrique du Sud, la Turquie, El Salvador, la Namibie, le Swaziland, le Ghana et le Bhoutan ont plaidé pour le maintien d'un cycle biennal pour les communications. Plusieurs pays ont souligné l'importance de communications fréquentes pour la promotion de la responsabilité, ainsi que pour la facilitation des échanges d'expériences et l'évolution vers une compréhension commune. L'Afrique du Sud a déclaré prendre la question des communications très au sérieux, car elles aident au suivi de la mise en œuvre sur le terrain.

Les États-Unis ont mis en question certaines « représentations erronées » du rôle du CEAC et du GTI-FCS, précisant que le CEAC a déjà un cycle quadriennal en place pour certaines activités faisant parties intégrante des communications. Elle a souligné que de longs intervalles entre les communications risquent, par inadvertance, de nuire au processus en rendant plus difficile, pour les parties, de corriger le cours des choses, tout en

ne changeant en rien la charge globale des communications. La représentante s'est félicitée de l'introduction de rapports narratifs concernant les bonnes pratiques, et a proposé d'établir des liens ouvrant sur d'autres bases de données mondiales touchant aux actions menées dans le cadre de la GDT. Au sujet du rôle des réunions intersessions du CEAC, elle a indiqué qu'elles pourraient être consacrées à examiner ce que les parties sont en train de faire, en vue d'éviter les chevauchements avec la CdP.

La Serbie a souligné que le passage à un cycle de quatre ans pour les rapports sur les indicateurs de progrès et la NDT exigeait un renforcement des capacités institutionnelles des pays à maintenir le suivi durant les périodes intersessions. La Colombie a souligné le rôle du CEAC pour aider la Convention à réagir aux défis et aux évolutions émergentes, y compris l'alignement sur les ODD.

Le Swaziland a fait remarquer que le passage à un cycle de quatre ans signifierait que les parties à la CLD n'auraient que trois occasions d'examiner les progrès réalisés entre 2018 et 2030. S'interrogeant sur le point de savoir si cela est suffisant pour le lancement d'un nouveau processus et la garantie d'un suivi approprié de la mise en œuvre sur le terrain, il a proposé d'explorer des voies efficaces permettant de maintenir le cycle biennal pour les communications.

La Chine a l'idéal serait un cycle biennal pour les indicateurs de performance et un cycle quadriennal pour les indicateurs de progrès, mais a rappelé que la proposition de passer à un cycle quadriennal était, en partie, rendue nécessaire par le manque de financement pour le CEAC, et pour s'aligner sur le cycle quadriennal du financement du FEM. La représentante a suggéré qu'il pourrait être nécessaire d'explorer d'autres plates-formes pour la facilitation des échanges d'expériences durant les périodes intersessions.

Le Brésil, avec l'Uruguay et l'Argentine, s'est déclaré en faveur de l'introduction de communications sur l'objectif stratégique 4 relatif au financement. Le Bhoutan a demandé un soutien financier et technique plus important pour l'élaboration des communications.

La Turquie a plaidé pour une simplification du système de communication des données, et a noté que des communications régulières ne doivent pas porter uniquement sur ce qui doit être soumis à la CLD, mais être également utiles à la planification au sein des pays.

L'Ouganda a appelé au renforcement du rôle du CEAC dans la facilitation des échanges d'informations sur les bonnes pratiques, et a souligné que la réduction de la durée des réunions du CEAC à trois jours saurait ce rôle. Le Ghana a signalé que les pays ont déjà renforcé leurs capacités en matière de communication des données, et a appelé à la mise à disposition de la nouvelle présentation des rapports dans les meilleurs délais possibles. La Namibie a proposé de passer des communications présentant des données d'ordre général à des communications présentant des données scientifiques et quantitatives.

Se prononçant en faveur d'un cycle quadriennal, les OSC ont affirmé qu'il aide les pays à entreprendre des communications plus complètes et mieux planifiées et leur permet de recueillir des données plus utiles et plus crédibles. Le porte-parole a souligné l'importance de la participation du public dans ce processus et a appelé le Secrétariat de la CLD à mettre en place une structure de communication pour éclairer les OSC quant aux exigences requises pour les communications à venir. Le représentant des OSC a en outre recommandé que le CEAC demande à la CdP de mettre en place un système de gestion des connaissances pour y saisir les expériences et enseignements permettant « d'inspirer et de dynamiser » la mise en œuvre.

**Les conclusions et recommandations:** Le chapitre consacré, dans le rapport final, à ce point de l'ordre du jour « Procédures et modalités d'établissement de communications d'ordre général à soumettre par les parties » (ICCD/CRIC(15)/L.5), comprend 21 paragraphes.

Au sujet de la fréquence des rapports, le chapitre stipule, entre autres: que certaines parties ont appuyé le maintien du cycle biennal jugé utile au CEAC dans l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, tandis que d'autres, ont préféré la proposition d'une fréquence quadriennale, considérant le fait que les communications sont des exercices complexes, coûteux et exigeant beaucoup de temps; que certaines autres parties ont suggéré d'aligner leur cycle sur celui des communications à soumettre dans le cadre de la Stratégie, et d'autres, avec celui des processus de communication correspondants à soumettre dans le cadre des ODD; que la plupart ont souligné l'importance de veiller à une prise de mesures suffisantes de financement et de renforcement des capacités par le FEM; et que la majorité a reconnu l'importance de maintenir le CEAC en tant qu'organe subsidiaire permanent de la CdP, et a souligné son importance en tant que plate-forme pour l'échange d'informations et le partage d'expériences.

Au sujet de la fréquence des sessions du CEAC, le chapitre indique: que la plupart des parties ont exprimé leur intérêt à maintenir la fréquence biennale actuelle, y compris pour celles qui se tiennent entre les sessions ordinaires de la CdP; et que les OSC ont préféré un cycle quadriennal, affirmant qu'il donne aux parties des opportunités d'institutionnaliser les voies et moyens de leur participation.

Au sujet des expériences vécues dans l'exercice des communications facultatives, le chapitre énonce, entre autres: que la simplification du système et des outils de communication a aidé les parties à se conformer à l'obligation de soumettre des rapports; et que la collecte de données a été un processus d'apprentissage important au niveau national.

**FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT ACCRU ET LES OPTIONS OFFERTES POUR LE SUIVI:** Mercredi après-midi 19 octobre, le président Baptiste a invité les délégués à commencer l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Markus Repnik, directeur général du MM, a présenté le rapport (ICCD/CRIC(15)/5), résumant ses conclusions en un appel à quatre actions. Au sujet de l'utilisation de la NDT pour l'exploitation de nouvelles possibilités de financement, il a pointé vers le financement climatique en croissance rapide et à l'action de NDT créant de multiples avantages, y compris des avantages climatiques, soulignant ainsi que l'action utilisant la NDT comme véhicule pour l'amplification de l'action climatique fondée sur l'utilisation des terres créera des opportunités de mobilisation de fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de la CLD. Au sujet de la démystification des rapports financiers en vue de les rendre plus efficaces plus utiles et plus significatifs, il a souligné la nécessité d'avoir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le financement doit être suivi et doit faire l'objet de rapports.

Au sujet des avantages pouvant être tirés des bases de données et initiatives de suivi mondiales actuelles appliquées au développement durable, Repnik a recommandé que le MM, pour chaque cycle de communication de la CLD, procède à une analyse approfondie des données mondiales et une évaluation des flux et modes de financement destinés à la mise en œuvre de la Convention, saisissant principalement les flux provenant du secteur public des pays industrialisés vers les pays en développement, mais en prenant en considération le rôle

catalyseur des apports publics internationaux dans la création d'un effet d'entraînement de ressources du secteur privé. Au sujet de l'entreprise d'études approfondies d'une sélection de pays dans les domaines de la mobilisation des ressources, des dépenses publiques et des avantages économiques et sociaux découlant de l'augmentation des dépenses consacrées à la mise en œuvre de la Convention, il a indiqué que le MM pourrait travailler, sur une base volontaire, avec un certain nombre de pays acquis à la cause et en collaboration avec certaines institutions internationales actives dans ces pays, et que cela apporterait des avantages pour toutes les parties à des coûts raisonnables.

Soulignant que sa déclaration rendait compte de l'opinion du Secrétariat et du MM, Repnik a conclu en demandant aux pays demandeurs, quelle que soit leur décision, de voir s'ils seraient en mesure de s'y conformer et de quelle façon cela pourrait les aider à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, compte tenu du changement de paradigme nécessaire.

Les délégués devaient ensuite s'engager dans un débat général sur ce point de l'ordre du jour. La Bosnie-Herzégovine, au nom de la région de l'Annexe V, a exprimé leur préoccupation au sujet du financement pour la mise en œuvre de la Convention. Affirmant qu'une évaluation de la réalité des dépenses publiques serait bénéfique pour tous les pays, le délégué a prié le MM de lancer un programme similaire au programme conjoint Banque mondiale / PNUD intitulé « Evaluation des institutions et des dépenses publiques consacrées à la lutte contre le changement climatique ». Mettant en garde contre le risque de voir le MM limiter son travail aux seuls pays acquis à la cause, il a souligné que la sélection doit être basée sur un processus et des critères transparents et qu'une évaluation préliminaire des apports financiers de tous les pays doit être entreprise.

La Turquie a souligné la nécessité d'un changement de paradigme permettant de passer à une « nouvelle stratégie plus audacieuse », et d'adopter une « approche plus réaliste et adaptée pour chaque pays » en matière de financement.

L'UE a souligné que la mise en œuvre de l'Agenda 2030, réellement transformateur, et de 17 ODD ambitieux, nécessite une approche multisectorielle cohérente et globale. Soulignant le rôle des partenariats et des approches multipartites en tant que véhicule permettant de réaliser un monde neutre en matière de dégradation des terres, la représentante a énuméré les outils financiers existants, tels que le FEM, le Fonds vert pour le climat ou les protocoles d'accords novateurs, comme étant autant d'outils utiles à la mise en œuvre effective de la Convention. Enfin, elle a souligné la nécessité d'une discussion renforcée et d'un plaidoyer plus fort en faveur des objectifs de la CLD, au sein des diverses parties prenantes pertinentes en vue de répondre à l'ambition et au potentiel captés par le rapport.

Rappelant le document ICCD/CRIC(13)/7 portant sur le soutien financier à la mise en œuvre de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013, le Brésil a déploré l'insuffisance des progrès par rapport à la « l'important montant » que représente les 133,9 milliards de dollars rapportés. Avec l'Argentine, le délégué a souligné la nécessité d'un financement accru de la part des pays industrialisés, évoquant leur engagement à apporter une contribution de 5,6 milliards de dollars pour le dit exercice biennal; et a appelé à un cycle biennal pour les communications nationales. Reconnaisant l'importance de l'accès aux données et de la compréhension de leur utilisation, les États-Unis ont déclaré que le MM doit déterminer les ressources nécessaires au Secrétariat pour l'entreprise des analyses nécessaires, et ont mis en garde contre toute confusion entre le mandat du MM et celui du Secrétariat, transformant le MM en une entité d'analyse de données ou de duplication des efforts.

La Suisse a déclaré que le document présenté ne reflète pas la décision 15/COP.12, mais qu'il parle d'un sujet différent. La représentante a indiqué que les rapports sur le financement ne nécessitent pas une harmonisation de la détermination des financements de la désertification et de la NDT. Soulignant que les communications doivent être parfaitement compatibles avec le champ d'activité de la Convention et avec le nouveau cadre stratégique, elle a présenté l'Option 1 (communications biennales sur le cadre de mise en œuvre proposé dans la nouvelle stratégie et sur le partage des expériences figurant dans les chapitres narratifs), assortie d'une limitation axée sur le financement public, comme étant l'option la plus appropriée pour les communications nationales. Elle a conclu en exprimant son désaccord avec « bien des choses » dans les conclusions et recommandations du rapport.

Souhaitant être édifiée sur les coûts de la réparation de la dégradation par rapport à ceux de sa prévention, la Fédération de Russie a souligné le rôle de la Convention dans la coordination des efforts internationaux visant à lutter contre la dégradation et a appelé à des données plus précises et complètes à cet égard.

L'Iraq s'est dit d'avis que l'apprentissage d'autres rapports conférerait plus de sens aux communications, mais a encouragé la normalisation des procédures de collecte de données. La Colombie a apporté son appui à l'Option 1, précisant que l'Option 2 (communications quadriennales sur les indicateurs de progrès) pourrait être considérée dans le futur comme outil complémentaire. Un représentant des OSC a souhaité: des synergies avec d'autres conventions; une mobilisation des ressources financières; l'octroi d'une priorité aux populations les plus exposées, comme les petits exploitants et les agricultrices, chaque fois que de nouvelles ressources financières sont mises à disposition; l'implication des petits exploitants agricoles et des communautés locales; et la permission de modification de l'utilisation des terres lors de la conception des interventions.

**Les conclusions et recommandations:** Le chapitre consacré, dans le rapport final, à l'article de l'ordre du jour relatif au « Financement de la mise en œuvre de la Convention: Opportunités d'accroissement des financements et des options de suivi » (ICCD/CRIC(15)/L.3), comprend six paragraphes. Ce chapitre, entre autres:

- se félicite des efforts déployés par le Secrétariat et le MM dans les domaines de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention et de l'élaboration d'un rapport détaillé sur les opportunités de financement accrues;
- reconnaît la nécessité d'un changement de paradigme pour l'arrêt du taux alarmant de la dégradation des terres et l'accroissement d'urgence du financement destiné à la mise en œuvre de la Convention, la plupart des parties soulignant que l'ODD 15.3 et la NDT représentent une occasion de puiser dans de nouvelles sources de financement, y compris dans le financement destiné à la lutte contre le changement climatique;
- note que de nombreuses parties soulignent la nécessité d'un financement accru de la part des pays industrialisés conformément aux obligations qui sont les leurs dans le cadre de la Convention; et
- note que de nombreuses parties soutiennent l'adoption de l'option 1 (application de la décision 15/COP.12), jugée comme étant la plus appropriée pour les communications, moyennant une légère modification pour l'aligner sur la stratégie couvrant la période 2018 à 2030, et d'autres parties se sont déclarées en faveur d'une combinaison des Options 2 (analyse des ensembles de données mondiales) et 3 (analyse approfondie du pays).



**EXAMEN DES BONNES PRATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION****ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION CONCERNANT LES BONNES PRATIQUES A TRAVERS LE PORTAIL DE COURTAGE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES (PCCS) ET LE MARCHÉ DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (MRC):**

Mercredi après-midi 19 octobre, le Secrétariat a présenté le rapport concernant la coopération avec l'Aperçu mondial des approches et technologies de la conservation (PMATC), le développement du PCCS en un pôle, à part entière, de connaissances sur la CLD, et l'intégration dans le MRC (ICCD/CRIC(15)/6).

Le Brésil, les États-Unis, la Suisse et la plupart des délégués ont salué l'initiative, affirmant que le partage des expériences et des bonnes pratiques permet un apprentissage menant à une mise en application réussie de la stratégie. Le délégué a demandé une démonstration du site web, tandis que les États-Unis ont suggéré de renommer le PCCS et de l'intégrer encore davantage dans le MRC. L'Ukraine a demandé sa diffusion dans toutes les langues des Nations Unies, et la Côte d'Ivoire, avec l'Argentine, a souhaité en savoir davantage sur la façon dont les sources d'informations nationales seront liées à celle de la Convention. L'Érythrée, le Timor Leste et le Nigeria, entre autres délégations, ont appelé à la poursuite de la diffusion des données disponibles en ligne aux agriculteurs pauvres, de préférence à travers des matériaux audio-visuels accessibles, afin d'améliorer le transfert des connaissances.

Dans sa réponse, le Secrétariat a souligné: que le changement de l'appellation PCCS est en cours dans le cadre de la mise en place de nouveaux centres de données de la CLD; que les sites d'information du pays seront reliés à la base de données et que les pays parties sont priés de signaler ces sites d'information par le biais du SEREMA; et que les données seront disponibles dans toutes les langues des Nations Unies.

La session interactive s'est poursuivie le jeudi matin 21 octobre, le délégué des Philippines partageant l'expérience de son pays dans le domaine de la diffusion et de l'accessibilité des technologies de GDT et des bonnes pratiques à travers la plateforme des approches et des technologies de conservation des Philippines (PhilCAT). Avec plusieurs autres intervenants, il a réitéré l'appel à un traitement des données figurant dans le PCCS en des termes plus simples de profanes, et potentiellement dans des langues et dialectes locaux pour les communautés agricoles locales.

Le délégué de l'Union européenne et un représentant des OSC ont appelé à atteindre les groupes d'utilisateurs marginalisés et vulnérables lors de la diffusion des données, et à faire en sorte que les matériaux soient sensibles à la parité des genres et intègre des Jeunes.

Le Secrétariat a accueilli favorablement les suggestions visant à améliorer le centre d'information et a clôturé la session par une démonstration des différentes fonctions du portail Web.

**Les conclusions et recommandations:** Le chapitre consacré, dans le rapport final, à cet article de l'ordre du jour « Considération des bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention: Accessibilité des données concernant les bonnes pratiques à travers le Portail de courtage des connaissances scientifiques (PCCS) et le marché du renforcement des capacités (MRC) », (ICCD/CRIC(15)/L.4) comprend sept paragraphes. Ce chapitre, entre autres:

- reconnaît l'importance des échanges d'information et de bonnes pratiques entre les parties et les divers autres acteurs pour soutenir la mise en œuvre de la CLD

- prend note avec satisfaction du travail accompli par le Secrétariat pour améliorer le partage des services, en particulier la mise en place du PCCS et le développement du MRC de la Convention, et pour l'intégration de divers outils d'information en un pôle unique de données sur la CLD;
- se félicite de la base de données sur les bonnes pratiques, établie par l'PMATC, qui donne accès à toutes les bonnes pratiques présentées par le portail SEREMA et qui est en lien avec le PCCS; et
- encourage le Secrétariat à continuer à établir des liens vers les référentiels nationaux pertinents existants d'information en ligne, à travers le pôle d'information de la CLD.

**LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Jeudi soir 21 octobre, le rapporteur de la CEAC 15, Kolmaz, a présenté les six chapitres du rapport de la réunion, intitulé « Rapport préliminaire de la quinzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en application de la Convention » (ICCD/CRIC(15)/L.1-L6). Le Comité a adopté ces décisions sans autre observation, après avoir examiné chaque chapitre.

Dans ses remarques de clôture, le président de la CEAC 15, Baptiste, a félicité les parties pour leur contribution engageante à la session, et leur a présenté un message « à emporter »: « Peut-on vraiment atteindre la NDT à l'échelle mondiale si la détermination des objectifs nationaux demeure volontaire ». Il a fait part de sa tristesse en informant les parties que c'était là son dernier CEAC en tant que correspondant national, et a assuré tout le monde qu'il continuera à engager des efforts pour l'intensification des interventions sur le terrain.

Des intervenants de divers pays ont présenté leurs déclarations de clôture, remerciant le président Baptiste, le Secrétariat de la CLD, la Secrétaire exécutive, Barbut, Kenya, pour l'accueil de la réunion, et la Chine a offert d'accueillir la CdP 13.

Le Bhoutan, parlant au nom du Groupe Asie-Pacifique, a souligné la nécessité, entre autres: de faire en sorte que la NDT soit soulignée comme étant l'objectif stratégique de la future stratégie; d'un financement approprié; et du maintien de la fréquence actuelle des réunions du CEAC.

L'Arménie, au nom de l'Europe centrale et orientale, a salué le caractère interactif de la réunion et a appelé à la détermination, pour les communications, d'une approche scientifique tenant compte de la nécessité d'indicateurs géophysiques.

La Turquie a remercié la Secrétaire exécutive, Barbut, pour son « enthousiasme inspirant la réussite » et pour sa « tentative pour nous emmener à un nouveau niveau ».

La Colombie, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a salué le travail, le dialogue constructif et le « résultat équilibré » réalisés à cette session.

L'UE a déclaré que les « bons résultats » obtenus durant les trois « jours de travail intenses » du CEAC apporteront une contribution au travail à venir du Secrétariat du GTI.

Le Kenya, au nom du Groupe africain, a souligné que la productivité et l'efficacité du CEAC sont « sérieusement restreintes » par la durée de, seulement deux à trois jours, de ses réunions. Affirmant que, nonobstant le mandat de la CLD, les problèmes de sécheresse n'ont pas reçu la considération adéquate dans le cadre de la Convention, il a mis en exergue la Conférence africaine sur la sécheresse, tenue à Windhoek, en Namibie, en août 2016, et a appelé à la prise en ligne de compte de ses résultats par la CLD.

La Secrétaire exécutive de la Convention, Barbut, a souligné les progrès réalisés au cours de la CEAC 15 dans l'affinement de l'orientation stratégique future de la Convention et a assuré les

participants que le Secrétariat entendait mettre toute son énergie dans les préparatifs de la CdP 13. Elle a appelé les nombreux pays qui ont établi des objectifs de NDT à « en faire une réalité, d'ici notre prochaine réunions ». Le président Baptiste a clôturé la réunion à 19h23.

### **BREVE ANALYSE DE LA CEAC 15**

À bien des égards, la décision de convoquer la CEAC 15, en tant que réunion intersessions extraordinaire mettant l'accent sur les questions méthodologiques, a été prise comme une mesure palliative - compromis atteint de se donner plus de temps, vu qu'à la CEAC 14, les délégués n'avaient pas été en mesure de parvenir à un accord sur la voie à suivre dans la transition du cadre actuel de la mise en œuvre de la CLD vers une stratégie future à adopter. Bien que tout le monde fût d'accord que la Convention devait se trouver un « bouton de réinitialisation » et s'accorder sur le fait que le processus des ODD offrait une occasion importante à cet égard, les discussions difficiles à la CdP 12 sur les changements proposés aux modalités des communications et sur le rôle du CEAC ont mis en évidence que la Convention devait également clarifier le processus du suivi ainsi que le cadre référentiel qui devait contribuer à une mise en œuvre effective et un suivi efficace de la stratégie future de la CLD.

La question que beaucoup avaient à l'esprit au moment où ils quittaient la CEAC 15 était de savoir si cette réunion « méthodologique » de trois jours a fait assez pour jeter les bases d'un résultat significatif sur ces questions à la CdP 13. La présente brève analyse examine les résultats des discussions de la CEAC 15 sur ces questions pour jauger le point de savoir à quoi pourrait ressembler la trajectoire future de la Convention en termes de vision, de processus et de moyens de mise en œuvre.

### **DÉTERMINER LA VISION**

Libérées des désaccords institutionnels qui avaient autrefois assailli les sessions de la CdP, les deux dernières réunions de la CdP ont pu se concentrer sur la façon d'intensifier la mise en œuvre de la Convention. Mais avec seulement la moitié des pays touchés de l'Annexe I (africaine) et moins d'un quart de ceux de l'Annexe II (Asie) parvenus à aligner leurs PAN sur la stratégie actuelle, à la date de juin 2015, il était clair que deux décennies après sa ratification, la Convention reste dans l'attente désespérée d'un élan digne de ce nom. Dans le même temps, l'inclusion d'appels à la communauté internationale à réaliser une neutralité de la dégradation des terres, à la fois dans le résultat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20) en 2012, et dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, ainsi que la détermination d'un indicateur applicable à l'évolution des sols qui soit également pertinente pour le suivi des objectifs de la CDB et de la CCNUCC, ont contribué à revigorer la Convention et son statut par rapport aux autres conventions de Rio.

Cette nouvelle vie a également été évoquée à la CEAC 15, un délégué attribuant le nombre inhabituel de présents à cette session à « l'effet de la NDT » provoqué par le grand nombre de pays -102 au dernier décompte - qui ont déjà entamé des processus nationaux volontaires pour l'élaboration de leurs objectifs de NDT. Beaucoup ont fait observer que c'est ainsi que la Convention dispose maintenant d'un objectif clair autour duquel elle pourrait rallier toute les parties. Présentant leurs observations sur les conclusions préliminaires du Groupe de travail intergouvernemental sur un futur cadre stratégique (GTI-FCS), l'un des principaux points à l'ordre du jour de la CEAC 15, plusieurs pays ont suggéré que la NDT offrait « le principal élément d'innovation » apte à impulser la mise en œuvre de la

Convention et les efforts visant à atténuer les DDTs. D'autres, cependant, ont souligné que l'envergure de la future stratégie « doit être plus large que la NDT » si elle doit refléter l'ensemble du mandat de la Convention et des intérêts de toutes les parties, précisant que la détermination d'objectifs de NDT reste volontaire et que ces derniers ne sont pas le seul moyen de réaliser l'objectif 15.3 des ODD. Ce débat est susceptible de se poursuivre à la CdP 13 avec la nouvelle énergie suscitée pour le traitement des questions de DDTs qui était évidente à la CEAC 15.

### **CLARIFIER LE PROCESSUS**

Bien que les motivations de lier plus étroitement la Convention aux résultats du processus des ODD, ainsi qu'à celui des objectifs d'Aichi de la CDB et des contributions déterminées au niveau national de la CCNUCC, aient été largement soutenues, le « comment réaliser cela » était moins clair. Les discussions sur les propositions du GTI-FCS ont donné lieu à une longue liste de questions et de débats supplémentaires sur les domaines de la Convention qui devaient bénéficier d'une priorité. Par exemple, les points de vue sur la réorganisation proposée des objectifs stratégiques 1 et 2 ont semblé parfois rééditer les vieux débats entre la cause du « développement » et celle de « l'environnement ».

Cependant, il y avait aussi un consensus croissant sur le fait qu'il est temps de dépasser le stade du « diagnostic » pour se concentrer sur celui de la mise en application. Cette approche a été particulièrement évidente dans les appels forts à l'accroissement du financement de la mise en œuvre sur le terrain, et à la reconnaissance du fait qu'une focalisation sur la NDT et sur l'objectif 15.3 des ODD pouvait ouvrir la voie à l'exploitation de nouvelles sources de financement. Aucun consensus clair n'a émergé sur l'une ou l'autre des trois options proposées pour les communications sur les flux financiers destinées à la Convention, mais il y a eu des appels à augmenter le financement destiné à la mise en œuvre et à l'élaboration d'indicateurs supplémentaires pour le suivi des progrès sur ce front. Les discussions sur le financement ont également salué le rôle important joué par le MM, non seulement dans la mobilisation de fonds supplémentaires, mais également dans la cartographie du paysage financier global et dans la détermination d'options pour le suivi du financement dans le cadre des communications futures de la CLD.

Une autre question fondamentale à l'ordre du jour de la CEAC 15 était les propositions de modification du mandat - et peut-être de l'existence même - du CEAC en tant qu'organe subsidiaire. Alors que les propositions du Secrétariat, présentées d'abord sous forme de « document officieux » à la CEAC 13, rappelaient que la CdP 9 avait demandé une révision des fonctions du CEAC, certains ont estimé que toute révision des mandats et prérogatives du CEAC doit être un processus conduit par les parties. Les discussions sur cette question ont révélé un soutien en faveur, à la fois, du maintien du statu quo (un cycle biennal pour les communications), et du passage à un cycle quadriennal. Bien que cela signifie que beaucoup reste à faire pour parvenir à un consensus à la CdP 13, de nombreux délégués étaient confiants que la valeur du CEAC, à la fois, comme mécanisme d'examen de la mise en application comme mécanisme de promotion de la responsabilité, de l'échange d'informations et de l'apprentissage commun, était clairement démontrée.

Ces points de vue ont été confirmés par la réaction positive, de beaucoup à la CEAC 15, à la présentation du nouveau pôle d'information de la CLD, qui intègre les précédents PCCS, MRC et base de données concernant les bonnes pratiques de l'PMATC. Lorsque l'ordre du jour a été introduit, les délégués

ont demandé une démonstration pratique du portail en ligne et ont remarqué son potentiel non seulement de facilitation de l'apprentissage, mais aussi de l'amélioration de l'efficacité du suivi de la mise en œuvre et de la préparation des futures sessions du CEAC.

### **SE PRÉPARER POUR LA MISE EN ŒUVRE**

Ces dernières années, certains ont regretté que les anciens « champions » de la CLD - des pays individuels ou des groupes de pays – soient passés à d'autres thèmes ou pris la retraite. Mais en même temps, d'autres ont souligné le rôle émergent des pays hôtes de la CdP dans l'avancement de l'ordre du jour de la CLD. Alors que les pays hôtes de la CCNUCC avaient joué un rôle visible dans la gestion du processus de négociation de la CdP, les pays hôtes de la CLD ont eux choisi de jouer un rôle leader dans la mise en œuvre. Grâce à l'Initiative de Changwon, par exemple, la République de Corée, pays hôte de la CdP 10 en 2011, a joué un rôle consistant à promouvoir et l'objectif de NDT au sein des ODD et le financement de l'exercice pilote d'établissement de l'objectif de NDT dans 14 pays. La Namibie, hôte de la CdP 11 en 2013, a annoncé son engagement à promouvoir des actions visant à améliorer l'atténuation des effets des sécheresses et est passé à l'accueil de la Conférence africaine sur la sécheresse en 2016, qui a discuté d'un cadre stratégique global pour le renforcement de la résilience à l'impact des épisodes de sécheresse. De même, la Turquie, par le biais de son Initiative d'Ankara, fournit, depuis la CdP 12 en 2015, un soutien, sous forme de financement et de renforcement des capacités, pour l'expansion de la détermination d'objectifs de NDT.

Compte tenu de ce bilan, la Chine est susceptible de jouer un rôle important dans la promotion d'une meilleure mise en œuvre de la Convention d'ici la CdP 13 et au-delà. Certains ont fait remarquer qu'il était intéressant d'obtenir un aperçu de l'engagement de la Chine à la CEAC 15 où ils ont estimé que le délégué chinois a emprunté une voie fine dans le débat sur le cycle des communications, en soulignant que bien que des réunions régulières seraient l'idéal, les propositions du Secrétariat en faveur d'un cycle plus long rendent compte de contraintes financières et du cycle de financement quadriennal du FEM, qui est le principal contributeur au processus d'examen.

Cette approche mesurée sera probablement reprise par d'autres dans les négociations sur le futur cadre stratégique de la Convention, qui sera l'un des principaux résultats de la CdP 13. De nombreux observateurs ont noté que, malgré l'insistance de certains délégués sur le maintien des références à la portée de la Convention ou au caractère volontaire de l'exercice de détermination de l'objectif de NDT, les échanges ont été étonnamment aimables et menés dans un esprit ouvert au compromis.

Les sessions interactives consacrées aux expériences vécues au niveau de la mise en œuvre ont également fourni nombre d'exemples d'initiatives politiques et de cas de réussites pour en inspirer d'autres, allant d'efforts visant à améliorer la coordination des parties prenantes au niveau national à des idées novatrices sur la façon de mettre en œuvre des projets de NDT au niveau des exploitations agricoles. Expliquant les prochaines étapes du processus de détermination d'objectifs de NDT, le directeur général du MM a mis en exergue nombre d'opportunités de tirer avantage des expériences liées à la NDT, comme l'exploitation de nouvelles sources de financement, l'utilisation des ensembles de données mondiales et le suivi des initiatives de développement durable.

Dans son exposé politique, « Land in Balance », présenté à la CEAC 15, l'ISP a également souligné « ce que les responsables politiques pouvaient faire maintenant » pour l'avancement de l'action de NDT, énumérant des mesures spécifiques visant: à créer un environnement favorable; à établir des objectifs volontaires; à intégrer et tirer parti des stratégies et des politiques existantes; et à effectuer des évaluations préliminaires. Avec les appels répétés à la CEAC 15 à dépasser le stade du « diagnostic » et à montrer des résultats, ces recommandations révèlent la richesse des idées, des directives techniques et des bonnes pratiques déjà disponibles aux parties pour avancer dans la mise en œuvre.

Comme le Secrétariat l'a rappelé aux délégués à la CEAC 15, il n'y a pas de temps à perdre. Le premier examen des indicateurs de progrès relatifs à la nouvelle stratégie devant être adoptée à la CdP 13, y compris des données concernant le caractère volontaire de l'objectif de NDT « doit être entrepris à la réunion intersessions du CEAC qui aura lieu en 2018 ». Cela signifie que la CdP 13 devra, non seulement approuver une stratégie qui peut conduire l'action sur le terrain, mais aussi établir le processus de communication qui révélera le point de savoir si les pays sont réellement prêts à prendre la mise en œuvre au sérieux.

### **REGARDER VERS LA CDP 13**

Alors, que va-t-il falloir pour une CdP 13 réussie? La CEAC 15 a révélé un large consensus sur le fait que la Convention gagnerait à être alignée plus étroitement sur le processus des ODD. Beaucoup ont également reconnu que la Convention a besoin d'utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace et d'alléger le fardeau des communications pesant sur les pays. Les discussions ont, cependant, rappelé que c'est la mise en œuvre, et non l'absence de vision, qui continue à être la principale entrave pour la réussite de la Convention sur le terrain. Les délégués auprès du CEAC ont avancé un large éventail de points de vue sur la façon de faire avancer la Convention, mais c'est à la CdP 13 qu'il reviendra de mettre la Convention en mode application complète. La décision concernant le financement et le suivi des futures options constituera un préalable important à cet égard, mais à la CEAC 15 les discussions ont également révélé qu'une attitude positive et un engagement politique à faire avancer la Convention seront sans doute encore plus importants. Comme l'ont fait observer certains délégués après avoir visionné la vidéo d'introduction présentée par la hôte de la CdP 13, les progrès remarquables accomplis pour le « verdissement » de la Mongolie intérieure pourraient inspirer des parties à la CdP 13 de tenter la même chose dans leur propre pays.

## **RÉUNIONS A VENIR**

**51<sup>e</sup> Réunion du Conseil du FEM:** Le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) se réunit deux fois par an pour approuver de nouveaux projets présentant des avantages environnementaux mondiaux dans les domaines d'intervention du FEM, à savoir, la biodiversité, l'atténuation du changement climatique, les produits chimiques et les déchets, les eaux internationales, la dégradation des terres et la gestion durable des forêts; et dans les programmes d'approche intégrée du FEM portant sur les villes durables, l'exclusion de la déforestation des filières d'approvisionnement en matière première, et la durabilité et la résilience au service de la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne. La réunion du Conseil sera précédée, le 24 octobre, par une consultation avec les organisations de la société civile (OSC) au même endroit. Le 27 octobre, le Conseil se réunira en tant que 21<sup>e</sup> réunion du Conseil du Fonds pour les



pays les moins avancés (PMA) et du Fonds spécial pour la lutte contre le changement climatique (FSCC), également au même endroit. **dates:** 24-27 octobre 2016 **lieu:** Washington DC, Etats-Unis **contact:** GEF Secretariat **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240 **courriel:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/council-meetings/gef-51st-council-meeting>

**CdP 22 DE LA CCNUCC:** L'Accord de Paris sur le changement climatique entrera en vigueur le 4 novembre 2016. En conséquence de quoi, la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1) aura lieu en conjonction avec la CdP 22 et avec la douzième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12). **dates:** 7-18 novembre 2016 **lieu:** Marrakech, Maroc **contact:** UNFCCC Secretariat **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** [http://unfccc.int/meetings/marrakech\\_nov\\_2016/meeting/9567.php](http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/meeting/9567.php)

**Conférence Africaine du Partenariat pour les Services des Ecosystèmes:** La première Conférence du chapitre régional africain du partenariat pour les services des écosystèmes (ESP) se tiendra sous le thème, « les services écosystémiques pour les ODD en Afrique ». Les discussions y porteront sur la contribution de l'Afrique à la mise en lumière de la valeur des bonnes pratiques en matière de gestion et de restauration des services écosystémiques pour les processus décisionnels concernant, en particulier, la réalisation des objectifs de développement durable. **dates:** 21-25 novembre 2016 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Peter Minang, Coordinator **courriel:** p.minang@cgiar.org **www:** <http://www.esconference.org/africa2016/>

**16<sup>e</sup> Réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo:** Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) coordonne les efforts visant à maintenir les ressources forestières, à renforcer la gestion des ressources naturelles et à améliorer le niveau de vie dans le bassin du Congo. Les membres du Partenariat se réunissent deux fois par an pour coordonner les activités prioritaires, proposer une action sur les questions émergentes et partager données et informations avec d'autres entités actives dans le bassin du Congo. Le PFBC, qui regroupe 70 partenaires, y compris des pays africains, des organismes donateurs, des gouvernements, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales, des institutions scientifiques et le secteur privé, a été lancé lors de l'édition 2002 du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg, Afrique du Sud. Il travaille en étroite collaboration avec la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). **dates:** 21-26 novembre 2016 **lieu:** Kigali, Rwanda **contact:** Dany Dogmo Pokem **courriel:** dany.pokem@pfb-cbfp.org **www:** <http://cr-rac.pfb-cbfp.org>

**CDP 13 DE LA CDB, CDP/RDP 8 du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité et CDP/RDP 2 du Protocole de Nagoya sur l'Accès et Partage des Avantages:** La treizième CdP de la CDB, la huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP/RdP 8) et la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CdP/RdP 2) auront lieu simultanément. La CdP de la CDB traitera, entre autres, des zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB), la planification spatiale marine, la biodiversité et l'acidification dans les zones aquatiques froides, les débris marins et le bruit

sous-marin, et l'intégration de la biodiversité, notamment, dans le secteur de la pêche. **dates:** 2-17 décembre 2016 **lieu:** Cancún, Mexique **contact:** CBD Secretariat **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/>

**IPBES-5:** La cinquième session plénière de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) se réunira pour examiner les progrès accomplis dans le programme de travail. **dates:** 7-10 mars 2017 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** IPBES Secretariat **téléphone:** +49-228-815-0570 **courriel:** secretariat@ipbes.net **www:** <http://www.ipbes.net/plenary/ipbes-5>

**CdP 13 de la CLD:** La 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CLD sera accueillie par le gouvernement de la Chine. **dates:** septembre 2017 **lieu:** Ordos, Inner Mongolia, Chine **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898/99 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

## LEXIQUE

CDB	Convention sur la diversité biologique
MRC	Marché du renforcement des capacités
CdP	Conférence des Parties
CEAC	Comité chargé de l'examen de la mise en application de la Convention
OSCs	Organisations de la société civile
DDTS	Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
MM	Mécanisme Mondial
GTI-FCS	Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
PAN	Programme d'action national
SEREMA	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en application
ODDs	Objectifs de développement durable
GDT	Gestion durable des terres
PCCS	Portail de courtage des connaissances scientifiques
ISP	Interface Science-Politique
Stratégie	Plan et cadre stratégique décennaux pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
PMATC	Panorama Mondial des Approches et Technologies de conservation